

INVITATION

**BUDGET 2022 ET
PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2031**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Les membres de votre conseil d'arrondissement, **madame Gracia Kasoki Katahwa**, mairesse d'arrondissement, **madame Magda Popeanu**, conseillère du district de Côte-des-Neiges, **monsieur Peter McQueen**, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce, **madame Despina Sourias**, conseillère du district de Loyola, **monsieur Sonny Moroz**, conseiller du district de Snowdon, et **madame Stéphanie Valenzuela**, conseillère du district de Darlington vous invitent à participer à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce concernant le budget 2022 et le programme décennal d'immobilisations 2022-2031,

**Le lundi 6 décembre 2021 à 17 h 30
à la Salle du conseil
au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée**

La séance du conseil est diffusée en direct sur le site Internet de l'arrondissement. Au cours de cette assemblée, une période de 30 minutes sera consacrée aux questions et aux demandes des citoyens relatives au budget 2022 et au programme décennal d'immobilisations 2022-2031.

À cet égard, il y aura une période d'inscription de 16 h 45 à 17 h 15 pour les citoyens désirant poser leur question en personne. La capacité de la salle étant limitée en raison des règles sanitaires, les places seront attribuées sur la base du premier arrivé, premier servi. Les règles suivantes s'appliqueront :

- Port du couvre-visage obligatoire en tout temps;
- Distanciation physique de 1 mètre dans la salle du conseil;
- Désinfection des mains à l'entrée;
- Inscription au registre des présences;
- Répondre à un court questionnaire pour vérifier les symptômes COVID-19;
- Limite de 34 citoyens présents;
- Fermeture des portes à 17 h 30.

Les citoyens désirant poser une question ou transmettre leurs commentaires par écrit relativement au budget 2022 et au programme décennal d'immobilisation 2022-2031, pourront également le faire à même le [formulaire en ligne](#) accessible sur le site de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, à la section *Conseil d'arrondissement* (montreal.ca/cote-des-neiges-notre-dame-de-grace), jusqu'à 12 h, le lundi 6 décembre 2021. Après cette date, la messagerie ne sera pas consultée et les messages resteront sans réponse. Les questions se rapportant à un sujet autre que le budget ou le programme décennal d'immobilisation ne seront pas considérées.

Conformément au deuxième alinéa de l'article 144.6 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., c. C-11.4) les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, portent exclusivement sur le budget 2022 et le programme décennal d'immobilisations 2022-2031.

L'ordre du jour, les dossiers décisionnels ainsi que les présentations, sont disponibles dans la section *Conseil d'arrondissement* du site Internet de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (montreal.ca/cote-des-neiges-notre-dame-de-grace). La version anglaise de l'ordre du jour sera déposée sur le site anglais de l'arrondissement le jour même de la séance.

N.B. L'ordre du jour FINAL est celui adopté par les conseillers municipaux au début de chaque séance.

Fait à Montréal, ce 28 novembre 2021.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate